DOCUMENT: 850-36/012

THE FIFTEENTH ANNUAL CONFERENCE OF THE NEW ENGLAND GOVERNORS AND THE EASTERN CANADIAN PREMIERS
HALIFAX, NOVA SCOTIA • JUNE 14, 15, 16 • 198~

QUINZIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA • HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE) • DU 14 AU 16 JUIN • 198~

Report of the Committee on the Environment

Summary

Environmental issues have been on the agenda of the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers since 1981.

The Committee on the Environment was established in 1984 as a vehicle for regional cooperation on environmental issues including acid rain.

A report on the activities of the Committee over the last twelve months follows.

For your consideration, the Committee on the Environment offers two resolutions:

1. To produce and distribute the regional map of air pollution.

2. To adopt principles of a Good Neighbor Environmental Relationship among the New England states and Eastern Canadian provinces.

Action

That the Governors and Premiers review the attached report and draft resolutions, and take such action as they deem appropriate.

Attachments

Committee report
Resolution 12-2
Resolution 14-4
Draft resolution 15-
Draft resolution 15-

PLEASE NOTE

This document is made available by the Canadian Intergovernmental Conference Secretariat (CICS) for education and/or information purposes only. Any misuse of its contents is prohibited, nor can it be sold or otherwise used for commercial purposes. Reproduction of its contents for purposes other than education and/or information requires the prior authorization of the CICS.

FIFTEENTH ANNUAL CONFERENCE/QUINZIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE

BACKGROUND

Environmental issues, most notably acid rain, have been on the agenda of the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers since 1981. At the 12th Annual Conference, the Governors and Premiers created a Standing Committee on the Environment charged with

> "promoting the exchange of scientific information, coordinating policies, strategies, and control plans, and with reporting annually to the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers on the status of environmental issues, including acid rain"

Resolution 12-2 is included as Appendix A to this report.

The Committee was given, as its first priority, the development of a short range plan for the reduction of sulfur dioxide emissions for states and provinces. The Committee developed a proposal which was accepted by the 13th Annual Conference: the New England/Eastern Canada Sulfur Dioxide Emissions Reduction Plan. This plan set specific jurisdictional reduction targets and undertook a 32% reduction from 1980 levels of region wide SO^2 emissions by 1995.

INTRODUCTION

As an ongoing responsibility, the Committee on the Environment oversees the implementation of the Sulfur Dioxide Emissions Reduction Plan. Additionally, Resolution 14-4 of the 14th Annual Conference directed the Committee toward two new areas of activity; firstly, to coordinate proclamation and events surrounding New England/Eastern Canada Acid Rain Action Week; and, secondly, to examine the feasibility of preparing a regional scale map of air pollution and deposition. A report on each of these activities follows. Toward discharging its responsibility as a vehicle for discussing other environmental issues of regional concern, the Committee discussed a number of other matters including the adoption of principles for a Good Neighbor Environmental Relationship. Some of these are discussed below.

The Committee on the Environment met twice since last year's annual conference: September in Québec and March in Vermont. Both of these meetings were in conjunction with the Forest Productivity Working Group. A committee meeting and a joint meeting were held on each occasion.

THE YEAR'S ACTIVITIES

A. Implementation of the New England/Eastern Canada Sulfur Dioxide Emissions Plan.

The emissions plan adopted in 1985 gave emissions inventory data for 1980, and specified reductions that were to take place by 1990, and by 1994 in Eastern Canada and 1990 and 1995 in New England. Recent data has shown that the region is making significant progress towards its goal of a 32% sulfur dioxide emissions reduction by 1995.

Means to achieve specific emission reductions vary among states and provinces. For example, New Hampshire's Acid Rain Control Act and Acid Deposition Control Program establish guidelines to achieve emission reduction targets.

In 1985, Massachusetts adopted acid rain control legislation. Regulations will take effect if no national program is in effect by year end.

The provinces of Québec, Prince Edward Island, and Newfoundland have signed a bilateral agreement with the Canadian federal government respecting sulphur dioxide reduction programs in accordance with commitments made between the provinces and with the New England states in February and June, 1985. Each provincial government is committed to achieving target emissions levels by 1994, and as soon as 1990 in the case of Québec. The agreement also makes provision for the keeping of emission inventories, the monitoring of acidic deposition and the reporting, on an annual basis, of progress towards the target. Off-oil programs have assisted several provinces in reducing emissions. For example, in 1980 total New Brunswick emissions were 215,000-225,000 tonnes, while 1986 levels are estimated at 150,000 tonnes (significantly below the 1994 target of 185,000 tonnes). Reductions were achieved by oil substitution, improved pulp mill process control and modernization, nuclear plant startup at Point Lepreau, increased energy purchases from Hydro-Québec, and additional in-province hydro capacity.

New Brunswick has constructed an experimental circulating fluidized bed power plant (20MW), and Nova Scotia is rigorously examining the feasibility of a production-scale circulating fluidized bed combustion boiler. In Newfoundland, the industrial sector contributed to overall SO^2 emissions reductions through off-oil programs. For example, during 1986 the iron ore sector began a wet milling system for their ore, resulting in a considerable reduction in oil consumption. All three papermills are introducing heat recovery systems on their thermo-mechanical pulping units, which generate low pressure steam and result in energy savings.

Québec has, in March 1987, developed an agreement with the Canadian federal government and with NORANDA Inc. to provide financial assistance which will enable the latter to build a sulphuric acid plant for its smelter that will abate 276,000 tons of SO^2 emissions by the end of this decade.

These, and other continuing efforts, are positive indications that our sulphur dioxide emissions reduction targets for New England and Eastern Canada will be met.

B. Regional Map of Air Pollution and Deposition

At the 14th Annual Conference, the Governors and Premiers directed the Committee on the Environment to examine the feasibility of preparing a regional map of air pollution and deposition. The purpose of such a map would be to more clearly depict our region as a region at risk from acid rain and other forms of air pollution and deposition. This also presents an opportunity to develop a valuable educational and promotional tool.

The Committee has researched the topic and concluded that such a map is feasible given current peer-reviewed information. Therefore, the Committee has prepared a draft map for discussion at the 15th Annual Conference. It should be noted that the accuracy of the map depends entirely upon existing information, and that significant gaps in that information highlight the need for additional research. Consequently, the Committee views the regional map presented at the Conference as an initial step in a program of identifying the impact of air pollution on New England and Eastern Canada.

Among its proposals for the coming year, the Committee recommends a more vigorous scientific examination of the regional impact of air pollution and deposition. This will be discussed later in this report.

C. New England/Eastern Canada Acid Rain Action Week

International Acid Rain Week was initiated by the Friends of the Earth in 1983 to raise public consciousness of the impact of acid rain on our environment. In June 1986, the 14th Annual Conference resolved that New England/Eastern Canada Acid Rain Action week be designated to coincide with the International Week. Further, the Committee on the Environment was instructed to consider appropriate regional activities in support of Acid Rain Action Week.

During the week of May 17-24, each jurisdiction signed a resolution which reiterates our region's concern over the acid rain issue, and announced New England/Eastern Canada Acid Rain Action Week. Jurisdictions were encouraged to exchange scientific information and launch reciprocal visits as they deemed to be appropriate. As of the writing of this report, two states and two provinces actively pursued regional activities. The States of Massachusetts and Vermont, and the Province of Québec initiated reciprocal visits which involved Ministre de l'Environnement, L'hon. Clifford Lincoln, Ministre délégué aux Forêts, L'hon. Albert Côté, Vermont Secretary, Agency of Environmental Conservation,Hon. Leonard Wilson, and Secretary for the Executive Office of the Environmental Affairs, Hon. James Hoyte. The State of Maine and the Province of New Brunswick also initiated joint activities involving reciprocal visits by the New Brunswick Minister, the Hon. Robert Jackson and Maine Secretary Commissioner, the Hon. Dean Marriott. The exchange of technical personnel, meetings with concerned groups and citizens, and numerous media opportunities took place in all jurisdictions involved. New data on research and monitoring results and forest dieback were made public by Messrs. Lincoln, Côté and Hoyte.

The Committee wishes to recognize the special efforts of jurisdictions, particularly Massachusetts, Maine, Québec and New Brunswick in initiating events for New England/Eastern Canada Acid Rain Action Week.

The Committee on the Environment has, in its plan of activities for next year, recommended that the feasibility of New England/Eastern Canada Acid Rain Action Week be reconsidered with a view to strengthening regional concern and awareness.

D. Principles of a Good Neighbour Environmental Relationship

The Committee on the Environment was established to provide a vehicle for the exchange of information on a range of environmental issues. In an effort to further discharge its duties, the Committee has proposed a resolution on prior notification and consultation on transboundary environmental impacts - a good neighbor pact - for New England and Eastern Canada.

This measure provides for prior notification of and consultation with another government where a pending major action could affect the environmental quality of another's territory. Consequently, if a major construction project in any of the region's jurisdictions is seen to significantly impact on a neighbouring state or province, then the proposing state or province would undertake to notify the neighbour of the project. This would also apply to cases of natural or technological accidents likely to cause transboundary effects within the region.

A draft resolution is included for discussion at the 15th Annual Conference.

E. Other Activities

The Committee is actively considering a number of other environmental issues and activities, and their potential for regional cooperation.

Among these are a regional ozone monitoring network, the adoption of an International Code of Environmental Ethics, and an index of studies and publications by jurisdictions on acid rain.

Over the past twelve months, the committee met twice with members of the Forest Productivity Working Group to discuss areas of mutual concern and interest. Principle among these is the impact of air pollution and deposition on forest health. This issue is discussed at length in the report of the Working Group.

PROPOSALS FOR THE NEW YEAR

The Committee on the Environment submits for your consideration, the following proposals for the next 12 months:

A. Produce and Distribute the Regional Map of Air Pollution and Deposition.

To direct the committee to produce the regional map and appropriate narrative, and to distribute sufficient copies as each jurisdiction deems appropriate. We expect users of the map to vary among states and provinces; they would include governments, public schools, special interest groups and the media as determined by each jurisdiction.

B. Principles of a Good Neighbour Environmental Relationship

The Committee on the Environment proposes to take all necessary steps to monitor implementation of the recommended agreement, including the establishment of appropriate guidelines to assist jurisdictions in determining who ought to be contacted and under what circumstances. The Committee will report back to the next Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers.

C. Other

In addition to these specific proposals, the Committee on the Environment plans to address two ongoing matters; first the opportunity of repeating New England/Eastern Canada Acid Rain Action Week, with an increased emphasis on regional activities, and secondly, the implementation of the New England/Eastern Canada Sulphur Dioxide Emissions Reduction Plan.

A number of other matters are also on the agenda for the next 12 months. These include consideration of establishing a regional ozone monitoring network and an International Code of Environmental Ethics.

In reviewing the current data on air pollution and deposition within our region, the Committee noted that many gaps exist. As a vehicle for regional cooperation on environmental issues, it is incumbent upon the Committee to address these shortfalls. The Committee plans to consider developing a specific, detailed proposal to conduct a study into regional air pollution and deposition during the next 12 months.

CONCLUSION

Your Committee on the Environment trusts that its activities meet with your approval, and we look forward to another productive year in 1987-88.

Document: 850-25/023

Twelfth Annual Conference of the New England Governors and the Eastern-Canadian Premiers
Newport, Rhode Island
June 17-19, 1984

Douzième conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'est du Canada
Newport, Rhode Island
17-19 juin 1984

RESOLUTION 12-2

COMMITTEE ON THE ENVIRONMENT

WHEREAS, it is recognized that it is necessary to assure an adequate protection of the environment, especially of natural resources, which are an important part of our heritage and which contribute significantly to the economic well-being of our citizens;

WHEREAS, it is acknowledged that current emissions of atmospheric pollutants in North America, more specifically sulfur dioxide (SO_2) and to a lesser degree nitrogen oxides (NO_x), cause considerable damage to aquatic ecosystms, contribute to the reduction of visibility and to the deterioration of historic monuments, buildings, and materials in general, constitute a serious threat to forests and soils, and present a significant risk to human health;

WHEREAS, it is recognized that there is an urgent need to implement programs to reduce sulfur dioxide (SO_2) emissions from sources contributing significantly to the acidification of the environment;

New England Secretariat
New England Governors' Conference, Inc.
76 Summer Street
Boston, MA 02110 (617)423-6900

Eastern Canadian Secretariat
Secrétariat de l'est du Canada
P.O. Box 2044, Halifax,
N.S. B3J 2Z1 (902)424-5905

WHEREAS, resolutions 10-9 and 11-4 were adopted at the 10th and 11th Annual Conferences, said resolutions emphasizing, among other things, (1) the urgent need to adopt a carefully administered plan of action to prevent the problem from getting worse; (2) the reduction of sulfur dioxide (SO_2) emissions in such a way as to advance to a target level not to exceed 20 kilograms per hectare-year of wet sulfate in precipitation; and finally, (3) the urgent need to reach an international agreement, which is acceptable to and in the best interests of both countries, on transborder atmospheric pollution;

WHEREAS, a unanimous position was adopted by the New England Governors' Conference, Inc. in December 1983, proposing a national acid deposition control program involving reductions of 10.7 million English tons and 4 million English tons, respectively, of sulfur dioxide and nigrogen oxides by 1995, using the 1980 emission levels as a reference for calculating said reductions;

WHEREAS, a plan similar to that of the New England Governors' Conference was adopted by the National Governors' Association in February 1984;

WHEREAS, the Ministers of the Environment of the Eastern Provinces, as well as Ontario and Manitoba, have agreed to take part in a unilateral program to achieve a reduction of 50 percent in sulfur dioxide emissions by 1994; in order to work towards attaining deposition level of 20 kilograms per hectare-year or less in sensitive areas.

WHEREAS, it is urgent to redouble efforts in order to assure that such programs be part of a bilateral Canada-United States understanding on behalf of the respective federal governments; and,

WHEREAS, it is recognized that such an understanding can be facilitated and encouraged by the coordination of policies and strategies between the states and the provinces.

NOW, THEREFORE BE IT RESOLVED THAT the New England Governors and the Eastern Canadian Premiers support the proposed program for controlling acid precipitation which was adopted by the National Governors' Association in 1984 and the program for reducing sulfur dioxide to which the Ministers of the Environment of the Eastern Provinces, Ontario, and Manitoba have agreed to adhere in their battle against acid rain;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the New England Governors and Eastern Canadian Premiers establish a standing Committee on the Environment, supported by adequate staff, which shall be charged with promoting the exchange of scientific information, coordinating policies, strategies, and control plans, and with reporting annually to the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers on the status of environmental issues, including acid rain;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the Committee on the Environment be given as its first priority the development of a regional short-term plan for the reduction of sulfur dioxide emissions for member states and provinces of the Conference, and that the Committee shall submit a report on such a plan for consideration by the New England Governors and Eastern Canadian Premiers at the earliest possible date; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT a conference on acid rain be held in Quebec in the winter of 1984-85, and that the provinces of Ontario and Manitoba and the states of Minnesota, New York, Pennsylvania, Ohio, Michigan, Indiana, Illinois, Wisconsin and New Jersey be invited to participate.

ADOPTED BY THE 12TH CONFERENCE OF NEW ENGLAND GOVERNORS AND EASTERN CANADIAN PREMIERS

Governor J. Joseph Garrahy
Co-chairman

June 19, 1984
Date

Premier James M. Lee
Co-chairman

June 18, 1984
Date

850-32/039

Fourteenth Annual Conference of the New England Governors and the Eastern Canadian Premiers
Lowell, Massachusetts
June 11-13, 1986

Quatorzième conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'est du Canada
Lowell, Massachusetts
11-13 juin 1986

ACID RAIN

RESOLUTION 14-4

WHEREAS, the New England/Eastern Canada Sulfur Dioxide Emissions Reduction Plan is currently being implemented by the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers, and is evidence of what may be accomplished through transboundary cooperation; and

WHEREAS, the Prime Minister of Canada and the President of the United States have endorsed the Joint Report of the Special Envoys on Acid Rain; and

WHEREAS, scientific evidence continues to mount that transboundary air pollutants including sulfur dioxide, nitrogen oxides, ozone, and others adversely affect many regions of the United States and Canada and require immediate control actions.

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED that the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers urges the expedient implementation of the recommendations contained in the Joint Report of the Special Envoys on Acid Rain, especially the review of opportunities under existing programs and authorities to limit transboundary air pollution. Opportunities so identified should be utilized as rapidly as is possible; and

BE IT FURTHER RESOLVED that New England/Eastern Canada Acid Rain Action Week be designated in 1987 to coincide with International Acid Rain Action Week, and that events be organized to increase public awareness of the problem of the long-range transport of air pollutants; and

BE IT FURTHER RESOLVED that the Committee on the Environment is directed to examine the feasibility of preparing a regional-scale map of air pollution and deposition, and report back to the 15th Annual Conference.

ADOPTED BY THE FOURTEENTH ANNUAL CONFERENCE OF NEW ENGLAND GOVERNORS AND EASTERN CANADIAN PREMIERS on June 13, 1986.

Governor Michael S. Dukakis
Co-Chairman

Premier Richard B. Hatfield
Co-Chairman

New England Secretariat
New England Governors' Conference, Inc.
76 Summer Street
Boston, MA 02110 (617) 423-6900

Eastern Canadian Secretariat
Secretariat de l'est du Canada
P.O. Box 2044, Halifax,
N.S. B3J 2Z1 (902) 424-5905

DOCUMENT: 850-36/012

THE FIFTEENTH ANNUAL CONFERENCE OF THE NEW ENGLAND GOVERNORS AND THE EASTERN CANADIAN PREMIERS
HALIFAX, NOVA SCOTIA • JUNE 14, 15, 16 • 1987

QUINZIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA • HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE) • DU 14 AU 16 JUIN • 1987

Rapport du Comité de l'environnement

Résumé

Les questions environnementales sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada depuis 1981.

Le Comité de l'environnement a été créé en 1984 en tant que mécanisme de coopération régionale à l'égard de questions environnementales comme les pluies acides.

Un rapport sur les activités réalisé du Comité pour les douze derniers mois figure ci-après.

Le Comité de l'environnement vous soumet, pour examen, les deux résolutions suivantes :

1. Dresser et distribuer la carte géographique de la pollution atmosphérique dans la région.

2. Adopter des principes de Bon voisinage sur le plan environnemental entre les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada.

Mesure à prendre

Que les Gouverneurs et les Premiers ministres examinent le rapport ci-joint et les projets de résolutions, et prennent les mesures qu'ils jugent appropriées.

Pièces jointes

Rapport du Comité
Résolution 12-2
Résolution 14-4

VEUILLEZ NOTER

Ce document est distribué par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) à des fins éducatives et informatives seulement. Il est interdit de l'utiliser à mauvais escient, de le vendre ou de s'en servir à des fins commerciales. Il est également interdit d'en reproduire le contenu pour des fins autres que l'éducation ou l'information, à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation du SCIC.

CONTEXTE

Les questions environnementales, plus particulièrement les pluies acides, sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada depuis 1981. Lors de la 12e Conférence annuelle, les Gouverneurs et les Premiers ministres ont créé un comité permanent chargé

> "de promouvoir l'échange de données scientifiques, de coordonner les politiques, les stratégies et les plans de contrôle, et de présenter chaque année un rapport à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada pour faire le point sur les questions touchant l'environnement, y compris les pluies acides".

La résolution 12-2 figure à l'annexe A du présent rapport.

Le Comité a été chargé prioritairement d'élaborer un plan à court terme visant la réduction des émissions d'anhydride sulfureux pour les États et les provinces. À cett fin, il a élaboré une proposition, qui a été acceptée à la 13e Conférence annuelle : le Plan de réduction des émissions d'anhydride sulfureux en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada. Ce plan fixait des objectifs de réduction précis pour chaque administration et prévoyait une réduction de 32 p. 100, d'ici 1995, par rapport aux taux d'émission de SO^2 de 1980 pour l'ensemble de la région.

INTRODUCTION

Le Comité de l'environnement a pour responsabilité permanente de surveiller la mise en oeuvre du Plan de réduction des émissions d'anhydride sulfureux. En outre, la résolution 14-4 issue de la 14e Conférence annuelle a confié au Comité deux nouvelles sphères d'activité : premièrement, coordonner la proclamation de la Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada, ainsi que les manifestations organisées à cette occasion; et deuxièmement, examiner la possibilité de dresser une carte géographique de la pollution atmosphérique et des dépôts dans la région. Un rapport sur chacune de ces activités est fourni ci-après. Afin d'assumer sa responsabilité comme mécanisme servant à faciliter la discussion sur diverses autres questions environnementales intéressant la région, le Comité a abordé un certain nombre d'autres points, dont l'adoption de principes régissant le Bon voisinage sur le plan environnemental. Certains de ces points sont abordés ci-après.

Le Comité de l'environnement s'est réuni deux fois depuis la dernière conférence annuelle : en septembre, à Québec, et en mars, au Vermont. En ces deux occasions, le Comité s'est réuni conjointement avec le Groupe de travail sur la productivité forestière. Une séance de comité et une séance conjointe ont eu lieu chaque fois.

LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

A. Mise en oeuvre du Plan de réduction des émissions d'anhydride sulfureux en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada

Le plan de réduction des émissions adopté en 1985 indique les taux d'émission relevés pour 1980 et précise les réductions qui devront être réalisées d'ici 1990 et 1994 dans l'Est du Canada, ainsi que d'ici 1990 et 1995 en Nouvelle-Angleterre. Des chiffres récents montrent que la région est en bonne voie d'atteindre son objectif de réduire les émissions de 32 p. 100 d'ici 1995.

Les moyens utilisés pour réduire ces émissions varient selon les États et les provinces. Par exemple, au New Hampshire, la Loi sur le contrôle des pluies acides et le Programme de contrôle des dépôts acides établissent des directives permettant d'atteindre des objectifs précis de réduction des taux d'émission.

En 1985, le Massachusetts s'est doté d'une législation en matière de contrôle des pluies acides. Une réglementation entrera en vigueur si aucun programme à l'échelle nationale n'est mis en oeuvre d'ici la fin de l'année.

Le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ont signé un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral canadien concernant la mise en place de programmes de réduction des émissions d'anhydride sulfureux, conformément aux engagements pris par les provinces, avec les États de la Nouvelle-Angleterre, en février et en juin 1985. Chaque gouvernement provincial s'est engagé à atteindre les objectifs de réduction d'ici 1994, et même d'ici 1990 dans le cas du Québec. L'accord prévoit également le maintien de données cumulatives sur les émissions, le contrôle des dépôts acides et la préparation de rapports annuels sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs. Des programmes de substitution du pétrole ont aidé plusieurs provinces à réduire leurs émissions. Par exemple, en 1980, les émissions au Nouveau-Brunswick étaient de l'ordre de 215 000 à 225 000 tonnes, alors qu'en 1986, elles se chiffraient à quelque 150 000 tonnes (soit sensiblement en-deçà de l'objectif de 1994, qui est fixé à 185 000 tonnes). Ces réductions sont attribuables à la substitution du pétrole, à l'amélioration du contrôle des procédés et à la modernisation des usines de pâtes et papiers, à la mise en service d'une centrale nucléaire à Point Lepreau, à l'accroissement des achats d'énergie provenant d'Hydro-Québec, et à la capacité additionnelle de production d'élecricité de la province elle-même.

Le Nouveau-Brunswick a construit une centrale expérimentale à circulation sur lit fluidisé en mouvement (20 MW), et la Nouvelle-Écosse examine sérieusement la possibilité de construire une chaudière de combustion à circulation sur lit fluidisé en mouvement, d'une capacité suffisante pour la production. À Terre-Neuve, le secteur industriel a contribué à réduire le volume global d'émissions de SO^2 grâce à des programmes de remplacement du pétrole. Par exemple, en 1986, le secteur du minerai de fer a commencé à utiliser un système d'extraction par voie humide, ce qui a permis de réduire considérablement la consommation de pétrole. Les trois usines de pâtes et papiers de la province sont en voie d'installer des systèmes de récupération de la chaleur sur leurs machines à pâte thermomécaniques, qui permettent de générer de la vapeur sous pression et d'économiser ainsi de l'énergie.

En mars 1987, le Québec a élaboré une entente avec le gouvernement fédéral canadien et avec la NORANDA Inc, visant à fournir à cette dernière une aide financière qui rendrait possible la construction d'une usine d'acide sulfurique pour sa fonderie, ce qui permettra de réduire de 276 000 tonnes les émissions de SO^2, d'ici la fin de la décennie.

Ces initiatives, et les autres qui se poursuivent actuellement, indiquent que nous sommes en bonne voie d'atteindre les objectifs de réduction des émissions d'anhydride sulfureux en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada.

B. Carte géographique de la pollution atmosphérique et des dépôts dans la région

À la 14e Conférence annuelle, les Gouverneurs et les Premiers ministres ont chargé le Comité de l'environnement d'examiner la possibilité de dresser une carte géographique de la pollution atmosphérique et des dépôts dans la région. Une telle carte servirait à indiquer plus clairement que notre région est menacée par les précipitations acides et par d'autres formes de pollution atmosphérique, ainsi que par les dépôts. Cela représente du même coup une occasion d'élaborer un outil pédagogique et promotionnel précieux.

Après avoir effectué des recherches sur ce sujet, le Comité en a conclu qu'il serait possible de dresser une telle carte, dans la mesure où l'on dispose de données récentes analysées par d'autres experts. Le Comité a donc dressé une ébauche de carte pour fins de discussion à la 15e Conférence annuelle. Il est à noter que l'exactitude de la carte est entièrement fonction de données existantes, parmi lesquelles certaines lacunes importantes soulignent la nécessité de poursuivre les recherches. C'est pourquoi le Comité considère que la carte de la région présentée à la Conférence constitue la première étape d'un programme visant à définir l'incidence de la pollution atmosphérique en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada.

Parmi les propositions qu'il soumet pour l'année qui vient, le Comité recommande que soit effectué un examen scientifique plus rigoureux de l'incidence que peuvent avoir la pollution atmosphérique et les dépôts dans la région. Cette question est abordée plus loin dans le présent rapport.

C. Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada

La Semaine internationale de lutte contre les pluies acides a été inaugurée par les Amis de la terre, en 1983, pour sensibiliser le public aux incidences des pluies acides sur notre environnement. En juin 1986, lors de la 14e Conférence annuelle, il a été résolu que la Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada coïnciderait avec la Semaine internationale portant sur le même thème. En outre, le Comité de l'environnement a été chargé d'envisager des activités régionales qui viendraient appuyer la Semaine de lutte contre les pluies acides.

Dans la semaine du 17 au 24 mai, chaque administration a signé une résolution dans laquelle était réitérée la préoccupation de notre région à l'égard des pluies acides, et a annoncé le lancement de la Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada. On a encouragé les administrations à échanger des données scientifiques et à entreprendre, au besoin, des visites réciproques. Au moment de la réduction du présent rapport, deux États et deux provinces ont activement mis de l'avant des activités régionales. Les États du Massachusetts et du Vermont et le Québec ont entrepris des visites réciproques, auxquelles ont participé le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, le ministre délégué aux Forêts, M. Albert Côté, le secrétaire de l'Agency of Environmental Conservation du Vermont, M. Leonard Wilson, et le secrétaire de la Direction des Affaires environnementales, M. James Hoyte. De leur côté, l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick ont également mis de l'avant des activités conjointes, notamment des visites réciproques effectuées par M. Robert Jackson, ministre du Nouveau-Brunswick, et par M. Dean Marriott, secrétaire commissaire du Maine. Dans toutes les administrations concernées, on a pu assister à des échanges de personnel technique, à des réunions avec des groupes et des citoyens intéressés à l'environnement, et à de nombreuses rencontres avec la presse. De nouvelles données sur les résultats de diverses activités de recherche et de surveillance ainsi que sur le phénomène du dessèchement ont été rendues publiques par MM. Lincoln, Côté et Hoyte.

Le Comité tient à souligner les efforts spéciaux qu'ont déployés les administrations, particulièrement le Massachusetts, le Maine, le Québec et le Nouveau-Brunswick, pour organiser des manifestations dans le cadre de la Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada.

Le Comité de l'Environnement a recommandé, dans son plan d'activités pour l'année prochaine, que l'on réexamine la possibilité de tenir une Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada, avec pour objectif de raffermir l'intérêt et la sensibilisation à l'échelle régionale.

D. Principes de Bon voisinage sur le plan environnemental

Le Comité de l'environnement a été établi pour servir de mécanisme d'échange de données sur un éventail de questions environnementales. Afin de pouvoir mieux assumer ses responsabilités, le Comité a proposé une résolution en vertu de laquelle il faudrait prévoir des avis et des consultations préalables sur les incidences environnementales transfrontières - un pacte de bon voisinage - pour la Nouvelle-Angleterre et l'Est du Canada.

Cette résolution signifie que lorsqu'une administration voudra prendre une nouvelle mesure importante qui risque de porter atteinte à la qualité de l'environnement d'un autre territoire, elle devra préalablement en informer et consulter le gouvernement du territoire en question. Par conséquent, si l'on juge qu'un important projet de construction dans une des administrations de la région aura de sérieuses répercussions dans la province ou l'État voisin, il incombera alors à l'administration qui propose le projet d'en aviser le voisin en question. La même mesure s'appliquerait dans les cas où des accidents naturels ou technologiques risquent d'entraîner des répercussions transfrontières dans la région.

Un projet de résolution a été rédigé pour fins de discussion à la 15e Conférence annuelle.

E. Autres activités

Le Comité se penche activement à l'heure actuelle sur un certain nombre d'autres questions et activités environnementales, et sur les possibilités de coopération régionale à leur égard.

Il s'agit, entre autres, d'un réseau régional de surveillance de l'ozone, de l'adoption d'un Code international d'éthique environnementale, et d'un répertoire des études et des publications sur les précipitations acides, classifiées par administration.

Au cours des douze derniers mois, le Comité s'est réuni à deux reprises avec les membres du Groupe de travail sur la productivité forestière pour discuter de points qui les préoccupent et les intéressent mutuellement. Parmi les plus importantes questions figurent celle de l'incidence de la pollution atmosphérique et des dépôts sur la santé des forêts. Ce point fait l'objet d'une discussion approfondie dans le rapport du Groupe de travail.

PROPOSITIONS POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Le Comité de l'environnement vous soumet les propositions suivantes pour les douze prochains mois :

A. Dresser et distribuer la carte géographique de la pollution atmoshérique et des dépôts dans la région.

Charger le Comité de dresser la carte géographique de la région et de rédiger le texte approprié, ainsi que d'en distribuer un nombre suffisant selon les besoins de chaque administration. Nous croyons que les utilisateurs de la carte différeront d'un État à l'autre et d'une province à l'autre; aux choix de chacun, ces utilisateurs pourraient être des administrations gouvernementales, des écoles publiques, des groupes de défense d'intérêts et divers organes de presse.

B. Principes de Bon voisinage sur le plan environnemental

Le Comité de l'environnement propose de prendre toutes les mesures nécessaires pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente recommandée, y compris l'établissement de directives appropriées devant aider les administrations à déterminer qui devrait être contacté et dans quelles circonstances. Le Comité fera rapport à la prochaine Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada.

C. Autres

Outre ces propositions précises, le Comité de l'environnement prévoit aborder deux questions en cours : premièrement, l'opportunité de répéter la Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada, avec un accent accru sur les activités régionales, et deuxièmement, la mise en oeuvre du Plan de réduction des émissions d'anhydride sulfureux en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada.

Un certain nombre d'autres questions figurent également au programme des douze prochains mois, notamment l'établissement éventuel d'un réseau régional de surveillance de l'ozone et d'un Code international d'éthique environnementale.

Au cours de son examen des données actuelles sur la pollution atmosphérique et les dépôts dans notre région, le Comité a constaté qu'il existait de nombreuses lacunes. Pour que cette information puisse servir de mécanisme de coopération régionale sur les questions environnementales, il importe que le Comité s'emploie à corriger ces lacunes. Ce dernier envisage d'élaborer une proposition précise et détaillée visant la réalisation, au cours des 12 prochains mois d'une étude sur la pollution atmosphérique et les dépôts dans la région.

CONCLUSION

Votre Comité de l'environnement espère que vous approuverez ses activités. Nous envisageons l'année 1987-1988 comme une autre année productive.

Document: 850-25/023

Twelfth Annual Conference of the New England Governors and the Eastern-Canadian Premiers
Newport, Rhode Island
June 17-19, 1984

Douzième conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'est du Canada
Newport, Rhode Island
17-19 juin 1984

RÉSOLUTION 12-2

COMITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'il est reconnu comme nécessaire d'assurer une protection adéquate de l'environnement, particulièrement des ressources naturelles, qui constituent un élément important de notre patrimoine et contribuent largement au bien-être économique de nos citoyens;

ATTENDU QU'il est reconnu que les émissions actuelles de polluants atmosphériques en Amérique du Nord, plus particulièrement l'anhydride sulfureux (SO_2) et, dans une moindre mesure, les oxydes d'azote (NO_x), causent des dégâts considérables aux écosystèmes aquatiques, contribuent à la réduction de la visibilité et à la détérioration des monuments historiques, des édifices et des matériaux en général, représentent une grave menace pour les sols et les forêts et constituent un risque considérable pour la santé des êtres humains;

New England Secretariat
New England Governors' Conference, Inc.
76 Summer Street
Boston, MA 02110 (617) 423-6900

Eastern Canadian Secretariat
Secrétariat de l'est du Canada
P.O. Box 2044, Halifax
N.S. B3J 2Z1 (902) 424-5905

ATTENDU QUE les ministres de l'Environnement des provinces de l'Est, de même que ceux de l'Ontario et du Manitoba, ont convenu de participer à un programme unilatéral afin d'obtenir une réduction de 50 p. 100 des émissions d'anhydride sulfureux d'ici 1994, en vue d'atteindre un niveau de précipitations de 20 kilos ou moins par hectare et par année dans les régions vulnérables;

ATTENDU QU'il est impérieux de redoubler d'efforts afin de faire en sorte que pareils programmes fassent partie d'une entente bilatérale entre le Canada et les États-Unis au nom des gouvernements fédéraux respectifs; et

ATTENDU QU'il est reconnu que pareille entente peut être facilitée et favorisée par la coordination des politiques et des stratégies entre les États et les provinces.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE les Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les Premiers ministres de l'est du Canada appuient le projet de programme de contrôle des précipitations acides qu'a adopté la National Governors' Association en 1984 et le programme de réduction des émissions d'anhydride sulfureux auquel ont souscrit les ministres de l'Environnement des provinces de l'Est, de l'Ontario et du Manitoba dans le cadre de leur lutte contre les pluies acides;

ATTENDU QU'il est reconnu comme un besoin urgent de mettre en oeuvre des programmes afin de réduire les émissions d'anhydride sulfureux (SO_2) émanant de sources qui contribuent largement à l'acidification de l'environnement;

ATTENDU QUE les résolutions 10-9 et 11-4, qui ont été adoptées aux 10^e et 11^e conférences annuelles, mettent entre autres l'accent sur (1) l'urgence d'adopter un plan d'action soigneusement administré afin d'empêcher la situation de s'aggraver; (2) la réduction des émissions d'anhydride sulfureux (SO_2) de façon à progresser vers un niveau cible de précipitations ne dépassant pas 20 kilos de sulfate (base humide), par hectare et par année; et enfin (3) la nécessité impérieuse de conclure un accord international, qui soit acceptable pour chacun et qui serve les intérêts des deux pays, au sujet de la pollution atmosphérique transfrontière;

ATTENDU QUE la New England Governors' Conference, Inc. a adopté à l'unanimité, en décembre 1983, une position par laquelle elle proposait un programme national de contrôle des dépôts acides supposant des réductions de 10,7 millions de tonnes anglaises et de 4 millions de tonnes anglaises, respectivement, d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote d'ici 1995, les niveaux d'émission de 1980 servant de point de référence pour le calcul desdites réductions;

ATTENDU QUE la National Governors' Association a adopté en février 1984 un programme similaire à celui de la New England Governors' Conference;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les Premiers ministres de l'est du Canada créent un Comité permanent de l'environnement, doté du personnel approprié, qui sera chargé de promouvoir l'échange de données scientifiques, de coordonner les politiques, les stratégies et les plans de contrôle, et de présenter chaque année un rapport à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'est du Canada pour faire le point sur les questions touchant l'environnement, y compris les pluies acides;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité sur l'environnement ait pour tâche prioritaire d'élaborer un plan régional à court terme visant la réduction des émissions d'anhydride sulfureux pour les États et les provinces membres de la Conférence, et qu'il soumette dès que possible à l'étude des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'est du Canada un rapport sur le plan en question; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une conférence sur les pluies acides ait lieu au Québec au cours de l'hiver 1984-1985, et que les provinces de l'Ontario et du Manitoba, ainsi que les États du Minnesota, de New York, de la Pennsylvanie, Ohio, Michigan, Indiana, Illinois, Wisconsin et du New Jersey, soient invités à y participer.

ADOPTÉE A LA 12e CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA

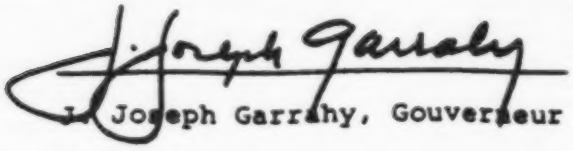

L. Joseph Garrahy, Gouverneur
Coprésident

Le 18 juin 1984
Date

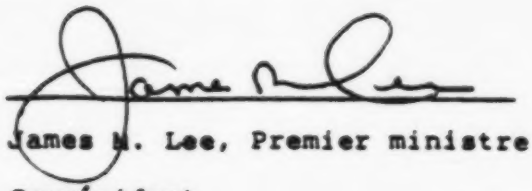

James M. Lee, Premier ministre
Coprésident

Le 18 juin 1984
Date

PRECIPITATIONS ACIDES

RESOLUTION 14-4

ATTENDU que la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada a entrepris la mise en oeuvre du Plan de réduction des émissions d'anhydride sulfureux en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada, qui témoigne de ce qui peut être accompli grâce à la coopération transfrontière;

ATTENDU que le Premier ministre du Canada et le Président des Etats-Unis ont donné leur appui au Rapport conjoint des envoyés spéciaux sur les pluies acides; et

ATTENDU qu'un nombre croissant de preuves scientifiques démontrent que des polluants atmosphériques transfrontières tels l'anhydride sulfureux, les oxydes d'azote et l'ozone, entre autres, ont un effet néfaste dans plusieurs régions des Etats-Unis et du Canada, et exigent des mesures de contrôle immédiates;

PAR CONSEQUENT, IL EST RESOLU que les Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les Premiers ministres de l'Est du Canada réunis en conférence insistent sur la nécessité de mettre rapidement en oeuvre les recommandations contenues dans le Rapport conjoint des envoyés spéciaux sur les pluies acides, notamment la revue des programmes et de la législation en vigueur afin de cerner les possibilités de limiter la pollution transfrontière, et que ces possibilités soient exploitées aussitôt que possible;

IL EST EN OUTRE RESOLU qu'en 1987, la Semaine de lutte contre les pluies acides en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada soit fixée à une date qui coïncide avec la Semaine internationale de lutte contre les pluies acides, et que des manifestations soient organisées afin de sensibiliser la population au problème du transport à distance des polluants atmosphériques; et

IL EST EN OUTRE RESOLU que le Comité de l'environnement soit chargé de voir s'il est possible de dresser une carte géographique de la pollution atmosphérique et des dépôts dans la région, et présente un rapport à la 15e Conférence.

ADOPTEE A LA 14e CONFERENCE ANNUELLE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA le 13 juin 1986.

Gouverneur Michael S. Dukakis
Coprésident

Premier ministre Richard B. Hatfield
Coprésident